

## Homélie du dimanche 29 juin 2014 – st Pierre-st Paul

11h15 église St Gilles de L'Ile-Bouchard EUTHANASIE

Jésus fait une promesse forte dans cet évangile: « les puissances de la mort ne l'emporteront pas ». Or cette semaine, les puissances de la mort ont semblé l'emporter, avec la décision du Conseil d'Etat au procès Lambert et le verdict d'acquittement du docteur Bonnemaison, deux affaires différentes, mais instrumentalisées par les partisans de l'euthanasie.

- En préalable, pourquoi je parle de ce sujet ? Comme hommes et femmes, et comme chrétiens, nous devons suivre notre conscience. Mais il nous faut sans cesse l'éclairer par la réflexion, or nous ne sommes pas aidés par les médias qui sont presque tous pour l'euthanasie. Alors je prends mon courage à deux mains, prenez le vôtre car je vais être long.

- Second préalable, il est difficile de parler d'un sujet qui implique chacun de nous. Tous, nous serons confrontés à la fin de vie de nos proches. Mes mots peuvent toucher du vécu. Aussi, ne pas hésiter pas à en reparler à un prêtre.

N'étant pas spécialiste, j'utilise des textes parus cette semaine et ai consulté plusieurs personnes. (communiqué de Mgr Aupetit, évêque de Nanterre, ancien médecin généraliste, spécialisé en bioéthique, un article du blog Padreblog, et un article du philosophe Fabrice Hadjaj). Voyons les deux affaires.

**I. Le procès Vincent Lambert au Conseil d'Etat :** Pour les partisans de l'euthanasie, c'est une campagne médiatique, utilisant une faille éthique, entraînant un procès.

A. Une campagne médiatique : Qu'a-t-on entendu ? VL

« victime d'acharnement thérapeutique ». Vincent Lambert

« maintenu artificiellement en vie ». Vincent Lambert ne vit pas, « il survit ». Vincent Lambert « ne communique plus », « il est déjà mort ». etc...

Qu'en est-il ? Vincent Lambert, 38 ans, victime d'un traumatisme crânien lors d'un accident est médicalement en état dit pauci-relationnel, appelé aussi état de conscience minimale, qui est à distinguer d'un état végétatif permanent. Il n'est pas en fin de vie.

B. Cette campagne utilise une faille éthique dans la loi Leonetti de 2005. Cette loi avait fait l'unanimité pour :

- refuser à la fois : l'acharnement thérapeutique, ces traitements disproportionnés qui n'ont plus pour objectif de guérir mais juste de prolonger de façon déraisonnable, et dans des conditions difficiles, la vie du patient ; et l'euthanasie, provoquer la mort de façon délibérée ;  
- et promouvoir le développement des soins palliatifs pour lutter contre la douleur et permettre au patient de vivre pleinement le sommet de sa vie.

Mais il y a une faille dans cette loi ; faille que l'Eglise a soulevé dès son vote : elle permet d'arrêter l'alimentation et de l'hydratation d'un malade. La question est de savoir si le fait de nourrir et de faire boire est un traitement ou un soin. Cette discussion éthique est plus difficile qu'il n'y paraît et suscite l'émotion parce que l'alimentation a une portée symbolique. Voici ce débat pour la situation de VL :

- Pour certains, considérant que VL ne mange pas, mais digère les nutriments qui lui sont apportés par l'intermédiaire d'une sonde posée dans son estomac, il

s'agit d'un traitement. L'alimentation et l'hydratation peuvent alors être considérées comme un acharnement thérapeutique si elles sont maintenues. C'est la position du médecin actuel de Vincent Lambert. Il décide, après des consultations collégiales, d'arrêter cette alimentation. Les parents de VL, en venant le visiter, n'ont pas été consultés et découvrent qu'il n'est plus alimenté depuis 17 jours. Ils alertent la justice. On est en train de laisser mourir de faim leur fils. La tempête juridique et médiatique commence.

- A cette question, d'autres, y compris d'autres médecins qui ont aussi soigné VL, estiment qu'il s'agit d'un soin, et donc que le fait de lui donner à boire et à manger n'entre pas dans le cadre d'une obstination déraisonnable mais d'une attention à autrui qui est le propre de l'humanité. Certes, il ne peut pas boire et manger tout seul étant donné son état de conscience. Mais ils sont nombreux les malades qui ne peuvent pas manger et boire tout seuls. Tant que la personne n'est pas en fin de vie et que son alimentation et son hydratation lui sont plus bénéfiques que nuisibles, le fait de l'arrêter est donc un acte grave puisqu'il entraînera la mort. L'Église après de nombreuses réflexions s'était prononcée en ce sens. Je cite ainsi JPI en 2004 ([http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_paul\\_ii/speeches/2004/march/documents/hf\\_jp-ii\\_spe\\_20040320\\_congress-fiamc\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/speeches/2004/march/documents/hf_jp-ii_spe_20040320_congress-fiamc_fr.html)) : « je voudrais souligner que l'administration d'eau et de nourriture, même à travers des voies artificielles, représente toujours un moyen naturel de maintien de la vie, et non pas un acte médical. Son utilisation devra donc être considérée, en règle générale, comme ordinaire et proportionnée, et, en tant que

telle, moralement obligatoire (...) La mort due à la faim ou à la soif est, en effet, l'unique résultat possible à la suite de leur suspension. Dans ce sens, elle finit par prendre la forme, si elle est effectuée de façon consciente et délibérée, d'une véritable euthanasie par omission. » Fin de citation

- Question sous-jacente : l'état de conscience intervient-il ? Il est impossible actuellement de dire comment un patient vit les relations interpersonnelles dans un état de conscience minimale. Il y a plus de 1500 personnes qui sont dans cet état en France. Ce que l'on va décider pour VL va nécessairement impacter les autres patients, même si le Conseil d'État en validant la décision médicale, précise ne pas vouloir en faire une décision de principe mais une décision de circonstances.

C. Cette faille utilisée a abouti à une procédure judiciaire.

On a donné aux juges la décision finale. Or, s'il leur appartient de dire le droit, il n'est pas du ressort de la justice de décider de l'avenir médical d'un patient. La vie de Vincent Lambert n'aurait jamais dû dépendre d'une décision de justice. Disons les choses comme elles sont : pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis l'abolition de la peine de mort, une juridiction française vient de décider la mort d'un homme. On peut retourner les mots dans tous les sens, la réalité froide, glaçante et terrible est celle-là.

Conclusion de cette 1<sup>ère</sup> partie : D'abord ne nions pas que l'affaire soit difficile. Les divisions au sein de la famille de VL rendent tout cela encore plus délicat, et nous invitent

à respecter la souffrance exprimée par les uns et les autres. Mais ici comme ailleurs, le doute ne devrait-il pas bénéficier à la vie ? Le Cardinal Barbarin réagissait ainsi : «devant toute grande souffrance humaine, c'est le silence qui s'impose. Mais devant l'avis du Conseil d'Etat, nous ne pouvons pas ne pas nous interroger : notre pays gardera-t-il le respect de toute vie humaine comme une norme fondamentale de notre vivre ensemble?» Fin de citation

## II. D'autant qu'en même temps se tient le procès

**Bonnemaison** : Une campagne médiatique, influençant un procès, avec des conséquences importantes.

A. Encore une campagne médiatique : Qu'a-t-on entendu ?

« Tout sauf un assassin ». « C'était de la compassion pour ses malades ». « Il a voulu agir en médecin »

Qu'en est-il ? Le Dr Bonnemaison a été radié de l'ordre des médecins, pour empoisonnement de 7 patients. Du procès, il ressort que sa faute a sans doute été permise parce qu'il a agit seul dans un exercice médical difficile, sans respecter la procédure collégiale et la consultation des proches prévus par la Loi Léonetti. Le procureur a demandé une peine symbolique, signifiant qu'une faute grave avait été commise.

B. La campagne médiatique a influé sur le jury populaire qui a statué sous le coup de l'émotion : le verdict tombe ce 25 juin : acquitté. 7 euthanasies, 7 personnes qui n'ont pu dire adieu, ni se préparer...

C. Conséquences de l'acquittement :

- 1<sup>ère</sup> conséquence relevée par le philosophe Fabrice Hadjadj : « nous assistons à un développement du meurtre

par compassion : jadis, on éliminait bravement, sans merci ; maintenant, c'est au nom de la pitié, parce qu'il faut se justifier devant une conscience devenue historiquement chrétienne. Nous avons de plus en plus, selon le mot de Bernanos, «la tripe sensible et le cœur dur», si bien que vont se multiplier des homicides larmoyants. » fin de citation

- Autre conséquence dramatique, si notre société ne réagit pas contre cet acquittement, un risque pour la confiance entre les soignants et les patients. Fabrice Hadjadj écrit : « Dès lors qu'on est dans l'évaluation subjective, quelqu'un va se trouver digne ou indigne de vivre à partir des critères de performance actuels. Tu ne peux plus trimer ni consommer ? À la casse ! On oublie que le Christ en croix est un tétraplégique, et que tout tétraplégique, même à la conscience diminuée, peut nous rappeler à l'essentiel, nous arracher à l'activisme et à la dispersion, nous tourner vers la simple grâce d'être là, côte à côte, à crier vers le mystère, à aimer au-delà du bien-être.»

**Concluons** : à travers les deux histoires dramatiques de cette semaine, on voit 2 tactiques d'infiltration de l'euthanasie : adopter un camouflage compassionnel, et se déguiser en arrêt de soins. Alors frères et soeurs, face à la déferlante euthanasique, trois attitudes :

Rappeler le réel, le vrai sens des mots, la réalité des gestes. Nous parlons de la vérité des mots et des actes, nous sommes incapables de juger celle des cœurs.

S'engager auprès de ceux qui souffrent. Quand on est accompagné, aimé, soigné jusqu'au bout, il est rare que l'on réclame la mort. Le vrai scandale est qu'aujourd'hui, trop de gens meurent seuls sans qu'on prenne toujours en charge leur souffrance. Développer les soins palliatifs, être avec, aimer et servir la personne dans sa fragilité, pour qu'elle puisse vivre et accueillir le sommet de sa vie.

Encourager : ... nos élus à tenir bon face à la dictature de l'émotion, à la pression médiatique... Encourager les médecins et le personnel soignant qui témoignent de leur fidélité à servir la vie, à soigner. Encourager les familles qui vivent l'épreuve de devoir accompagner dans la durée un proche en fin de vie ou lourdement handicapé. Et bien sûr, prier. Car derrière tout cela se joue un autre combat, que les chrétiens pressentent bien ... un combat spirituel. Un combat cependant dont le Christ est déjà vainqueur. Notre espérance prend sa source en Lui. « Les puissances de la mort ne l'emporteront pas ». Amen !